

L'Unité

Journal du Syndicat C.G.T. du Personnel de la Mairie de Sevrans
N°3 Janvier 2001

De qui se moque-t-on ?

La municipalité ne semble pas avoir tiré les leçons du passé.
En 1999, l'absence d'un dialogue social constructif a conduit le personnel à agir pour se faire entendre.
De là, les assemblées générales et manifestations dont beaucoup gardent un souvenir ému...

Chacun sait que les mêmes causes produisent en général les mêmes effets. Or, le dialogue social à la mairie de Sevrans semble aujourd'hui être à nouveau en panne.

Le 26 octobre 2000, une pétition a été remise au Maire à propos des retards subis par 64 agents dans leur avancement de grade.

Le 27 octobre, au cours du Comité Technique paritaire, la C.G.T. a proposé la création d'un groupe de travail sur la résorption de la précarité. Cette proposition a été adoptée.

Le 9 novembre enfin, 250 agents se sont réunis en assemblée générale et ont décidé de signer une pétition demandant, entre autres, le versement de la prime de préfecture. Cette pétition a recueilli de nouvelles signatures dans les semaines qui ont suivi.

A ce jour, le personnel n'a reçu aucune réponse aux deux pétitions. Et aucune date de réunion n'a par ailleurs été fixée pour le groupe de travail sur la précarité.

L'inertie de la municipalité et de l'administration en dit long sur la qualité du dialogue social à la mairie.

Sachant que Sevrans peine à retenir ses agents et que la rémunération est un excellent moyen de motivation, on peut même s'interroger sur le degré d'attachement de la municipalité à un service public de qualité. D'autant que dans d'autres domaines, elle ne regarde pas à la dépense...

La C.G.T. entend obtenir très rapidement des réponses aux demandes du personnel. Elle ne manquera pas de tirer les conséquences d'une absence de réaction prolongée de la part de la municipalité et de l'administration.

Sommaire

- Service des Sports : la direction cherche son nouveau souffle
- Garage municipal : la C.G.T. met les points sur les i !
- Résorption de la précarité : il y a urgence
- Négociations salariales dans la fonction publique : nous voulons plus
- Pétition Prime de préfecture et Avancements de grade : à vos stylos !
- De l'utilité des réunions d'information syndicale
- Le 25 janvier, tous mobilisés pour défendre les retraites
- Lecture publique : Prêt payé ? Prêt payant ? L'exemption doit être la règle !

Service des Sports :

la direction cherche son second souffle

Dans le second numéro de *L'Unité*, nous évoquions la situation du service des Sports.

Suite à la réunion du 20 juin 2000, **nous attendions, comme l'avait promis la direction générale des services, une nouvelle réunion** à la rentrée avec les mêmes participants c'est-à-dire, le personnel signataire de la pétition, l'administration, les responsables des Sports et des représentants des deux syndicats, C.G.T. et C.F.D.T..

En octobre, les collègues des Sports, ne voyant rien venir, ont contacté de nouveau les organisations syndicales. Une réunion d'information syndicale a été organisée, qui a abouti à la rédaction d'un courrier adressé au maire. Les agents des Sports y menaçaient de déposer un **préavis de grève** si la réunion promise n'était pas rapidement convoquée.

M. Gaudin nous proposait alors une date le 17 novembre 2000.

M. Pierre, adjoint au Maire délégué aux Sports, semblait vouloir reprendre les rênes par son souhait de rencontrer personnellement les agents et les syndicats afin de discuter des dysfonctionnements du service et de présenter un nouvel organigramme.

La première partie de l'organigramme représentait la structure du service avec les noms des responsables de secteur. **Les syndicats et le personnel des Sports ont rejeté cet organigramme qui**

faisait l'impasse sur deux agents de maîtrise.

Après débat, il a été décidé de redonner la responsabilité des espaces verts à Gérard Kiparissopoulos (la sortie du "goulag" apparaît enfin à notre collègue !). Après modification, cette première partie de l'organigramme sera soumise au prochain Comité Technique Paritaire. **Notons qu'aucune application de cet organigramme, et cela sans exception, ne devra se faire sans avis du CTP.**

Lors de la réunion du 17 novembre, d'autres questions ont été évoquées telles que le chauffage, le manque de matériels et de produits d'entretien, les véhicules, les effectifs. Un compte-rendu pouvant être mis à la disposition du personnel nous a été remis par l'administration.

Il est à remarquer que depuis l'arrivée du nouveau directeur, le secrétariat administratif a lui aussi souffert. Les départs se sont succédés (à ce propos, nous souhaitons bonne chance à Stéphanie Meyer dans son nouveau poste). Les collègues avaient-elles vraiment le choix ? Comme quoi être près du Bon Dieu n'arrange pas forcément les choses...

La C.G.T. reste plus que jamais vigilante quant au devenir du service des Sports.

Gageons que si la direction cherche son second souffle, le personnel, nous en sommes persuadés, aura retrouvé le sien.

Ce que nous voulons pour le service public municipal

Les élections municipales approchent. En cette période de campagne, nous souhaitons faire entendre notre voix sur la question du service public.

Il est bien entendu hors de question pour les organisations syndicales de prendre position pour tel ou tel candidat. Quelle que soit la couleur politique de l'équipe municipale élue en mars 2001, nous resterons les défenseurs intransigeants du service public et des intérêts des agents.

La commune de Sevrans se trouve confrontée à une situation sociale et économique difficile. Les services publics y sont un élément primordial du lien social, un soutien indispensable à de nombreuses familles. Les candidats se doivent par conséquent de garantir l'avenir des services publics municipaux. Pour cela, il leur faut notamment tenir compte des attentes du personnel communal.

Ces attentes sont nombreuses....

Les effectifs

Des services publics efficaces, à même de répondre aux besoins de la population, nécessitent tout d'abord un personnel en nombre suffisant. Force est de constater que cela n'a pas toujours été le cas, à l'Etat Civil par exemple. A ce jour, d'autres structures continuent de manquer de personnel : Crèche Les Colibris, PMI, Voirie,... Ces carences engendrent trop souvent fatigue, stress, tensions avec des usagers,...

L'encadrement et l'organisation des services

La valse des cadres observée ces dernières années a déstructuré une bonne partie des services. Cette situation a engendré des dysfonctionnements et, par là même, une baisse de la qualité du service public dans certains services.

Ainsi certains équipements sont restés fermés de longs mois quand un fonctionnement normal des services aurait permis de réduire les délais de fermeture. L'Atelier Poulbot, la bibliothèque André-Malraux et des antennes du SMJ ont fait les frais de cette situation.

Le turn-over accéléré des cadres a en outre représenté un coût financier important pour la commune. Certains licenciements de contractuels ont notamment amené la ville à déboursier de grosses indemnités.

Une confiance durable doit donc être rétablie au niveau de l'encadrement.

Le droit au respect

Les agents de la Ville de Sevrans ont, comme tous les salariés de ce pays, droit à un minimum de respect et à un dialogue social de qualité.

Des agents se trouvent actuellement mis au placard, payés, sans mission précise. Il s'agit souvent de cadres, dont le potentiel de travail n'est pas exploité. Ces procédés sont humainement inacceptables. Ils sont par ailleurs préjudiciables au service public car ils représentent un coût financier important. Un terme doit être mis à cette pratique intolérable.

D'une façon générale, chaque agent doit être respecté à la fois en tant que professionnel et en tant qu'être humain. A tous les niveaux hiérarchiques, des "petits chefs" ont sévi ou continuent de sévir. Ces comportements ont été trop souvent couverts par l'autorité administrative ou municipale.

Ces derniers temps, une amélioration s'est faite sentir du fait de l'action des organisations syndicales mais surtout parce que des "harcelés" ont eu le courage de rompre la loi du silence. Néanmoins, dans ce domaine, des progrès restent à accomplir. La municipalité, en particulier, ne doit plus avoir aucune forme de complaisance vis-à-vis de comportements déviants.

Le droit au respect passe également par le rétablissement d'un dialogue social digne de ce nom. Par le passé, les Comités Techniques Paritaires ont trop souvent fait figure d'alibi, la municipalité et l'administration enregistrant les requêtes du personnel sans pour autant en tenir compte. Cette pratique doit être révisée.

L'hygiène et la sécurité

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité doit être réuni régulièrement et jouer pleinement son rôle. Actuellement, ce comité ne vit plus.

Du point de vue de l'hygiène et de la sécurité, nous restons en effet confrontés à d'importantes carences. Certains besoins doivent être satisfaits au plus vite : construction de nouveaux ateliers en remplacement de ceux de la rue Mozart ; recensement précis de l'amiante dans les locaux municipaux ; achat de véhicules neufs ; construction d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier Rougemont ; ...

Les rémunérations

Sevrans est une ville aux moyens limités. Le budget municipal n'en permet pas moins de dégager des marges de manœuvres et d'opérer des choix. Ainsi quelques "super contractuels" bénéficient régulièrement d'augmentations juteuses.

Autre exemple, très différent : en juin 2000, les agents de la Voirie ont obtenu le versement de la NBI Zones Urbaines Sensibles. Pendant des mois, la municipalité avait pourtant fait le choix de refuser catégoriquement le versement de cette NBI. Suite au succès obtenu à la Voirie, d'autres catégories de personnels se sont engouffrées dans la brèche et ont contraint la municipalité à réviser ses choix.

Dans le dossier des rémunérations, plusieurs questions restent en suspens.

N'est-il pas possible de verser un véritable 13ème mois aux agents ? A quand des avancées sur la prime de préfecture ? Les emplois jeunes resteront-ils encore longtemps bloqués à la case SMIC ?

La précarité

La municipalité se doit et se devra de limiter au maximum le recours à l'emploi précaire.

Au mois de novembre 1999, l'actuelle municipalité s'est engagée à titulariser les emplois jeunes au terme de leur contrat. L'équipe élue en mars 2001 n'aura d'autre choix que de se conformer à cet engagement. Car on ne joue pas impunément avec les espoirs de la jeunesse...

Plus généralement le recours à l'emploi précaire doit se limiter strictement au cadre définis par la loi. Et l'on sait qu'il n'en a pas toujours été ainsi, loin de là. A titre d'exemple, nous voulons dire clairement que la Ville peut se passer de chargés de mission grassement payés puis licenciés après quelques mois avec fortes indemnités à la clé. Ces passages éclairs n'ont en effet aucun intérêt pour le service public. Bien au contraire, ils grèvent les finances communales au détriment de besoins élémentaires.

Donner au service public les moyens d'assurer ses missions, permettre aux fonctionnaires de travailler dans de bonnes conditions, rétablir la confiance, réduire la précarité, telles sont les priorités dont devra tenir compte l'équipe qui sera aux commandes à partir de mars 2001.

Garage municipal : la C.G.T. met les points sur les i !

Le 13 décembre dernier, des militants C.G.T. ont distribué dans les services un tract consacré au Garage municipal. Dans ce tract, le Syndicat expose **les difficultés rencontrées par le personnel du Garage : manque d'effectifs ; matériel vétuste ; locaux insalubres ; difficultés à partir en formation ; absence d'un Directeur de garage, qui entraîne des problèmes d'organisation du travail et une détérioration des relations.**

Depuis plusieurs mois, la C.G.T. s'efforce de faire évoluer cette situation, dans l'intérêt des agents et du service public.

Notre mobilisation a permis d'obtenir qu'une réunion soit convoquée par l'administration pour examiner les revendications des collègues du Garage, et notamment celles des chauffeurs.

En prévision de cette réunion, la C.G.T. a adressé à M. Gaudin une proposition de planning des chauffeurs. Le Syndicat entend ainsi mettre un terme aux dérives qui ont été observées dans la répartition des heures supplémentaires.

La C.G.T. souhaite que cette proposition, qui émane du personnel, soit étudiée de façon approfondie. Le Syndicat espère en outre que les revendications des collègues du Garage seront prises en compte dans leur ensemble. La C.G.T. veut enfin que cesse toute forme de discrimination à l'encontre de son délégué au Garage.

Quel que soit votre statut, quelles que soient vos fonctions,

La C.G.T. est à vos côtés

Pour tout renseignement, besoin du soutien d'un délégué,
contribution à ***L'Unité***, contactez :

- Patricia SAN MARTIN (Union locale CGT : 01.43.84.00.53)
- Michèle LEMOINE (OPR : 01.41.52.14.50)
- Baptiste TALBOT (Bibliothèque : 01.49.36.01.78 ou 01.43.84.87.20)
- Michel LECOMTE (Service Logement : 01.49.36.52.28)
- Henri DAHAN (Imprimerie : 01.49.36.52.00)

Résorption de la précarité : il y a urgence

Au cours du CTP du 27 octobre 2000, la C.G.T. a proposé la création d'un groupe de travail sur la précarité avec pour objectif l'intégration des emplois jeunes à la fonction publique conformément aux engagements en ce sens de M. le Maire, et la titularisation des agents contractuels de droit public, dans le cadre notamment du protocole Sapin du 10 juillet 2000.

Le Syndicat a proposé que soient recensées les différentes possibilités d'intégration des personnels précaires : à l'occasion des départs en retraite de titulaires ; dans le cadre du protocole Sapin ; en cas de vacance de poste pour mutation.

Les non-titulaires doivent selon nous être prioritaires lorsque la mairie recrute sur un poste de fonctionnaire.

Depuis le 27 octobre, la municipalité n'a toujours pas fixé de date de réunion pour ce groupe de travail. Or, un des objectifs du groupe était justement d'arriver à des résultats rapides sur le dossier de la précarité.

Vu l'absence de réaction de la municipalité et de l'administration, la C.G.T. a adressé un courrier au maire le 6 décembre 2000 afin de demander que le groupe de travail sur la précarité se réunisse rapidement.

Ce courrier reste pour le moment sans réponse.

Devons-nous en conclure que la municipalité fait peu de cas de son personnel sous statut précaire ?

La Gazette des communes du 4 décembre 2000 a publié une intéressante déclaration relative à la question des emplois jeunes. Interrogé sur l'avenir des emplois jeunes, Laurent Barrault, emploi jeune au musée de Poitiers et membre du collectif national emplois jeunes C.G.T., répond :

"Il faut une titularisation pour ceux qui le souhaitent et la création de postes. L'Etat a l'argent pour le dispositif actuel. Les usagers y trouvent leur compte, les collectivités territoriales aussi. Pourquoi les emplois jeunes devraient-ils se contenter d'un salaire minimum, d'une couverture sociale minimale ? Nous remplissons des missions de service public qui ne justifient en rien des contrats particuliers. La fonction publique s'est toujours adaptée à l'évolution des besoins. Quand les trains électriques ont fait leur apparition, on n'a pas créé de contrats spécifiques."

A bon entendeur...

Négociations salariales dans la fonction publique :

Nous voulons plus !

Le 21 novembre 2000, les négociations sur le traitement des fonctionnaires ont enfin commencé.

Un gain de pouvoir d'achat dérisoire

Michel Sapin, ministre de la Fonction publique, s'est contenté de "lâcher" une **augmentation de 0,5 % du point d'indice à partir du 1er décembre 2000**. Soit une augmentation moyenne de quelques dizaines de francs, alors que depuis le 1er janvier 2000, les prix ont augmenté d'1,6 %.

A l'issue de la réunion, les fédérations syndicales de fonctionnaires ont unanimement souligné l'insuffisance de cette avancée.

Une seconde séance de négociation s'est ouverte le 20 décembre. **Michel Sapin s'est alors engagé à maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires en 2001 et 2002. Le ministre a par ailleurs refusé de rediscuter d'une hausse plus conséquente des traitements en 2000.**

Une répartition inégale des fruits de la croissance

Dans le contexte actuel de croissance et de reprise de l'économie, le refus du gouvernement d'augmenter significativement les rémunérations des fonctionnaires est intolérable.

Car dans le même temps, les grosses entreprises engrangent des milliards de bénéfices, qui vont dans les poches déjà bien garnies des actionnaires. Ces mêmes actionnaires s'enrichissent davantage encore par la spéculation boursière, qui est, rappelons-le, exempte de tout impôt. Et en parallèle, le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de consacrer une partie des fameuses cagnottes fiscales à des baisses d'impôts pour les plus hauts revenus.

Nous ne devons pas rester les bras croisés face à l'intransigeance du gouvernement. Les fédérations de fonctionnaires C.G.T. et F.O.; ainsi que la F.S.U. et le Groupe des 10, appellent donc à une **journée de grève nationale le jeudi 18 janvier 2001, date de la troisième réunion de négociation sur les rémunérations des fonctionnaires.**

Seule une mobilisation importante fera plier le gouvernement. Nous vous appelons donc à participer nombreux à la grève du 18 janvier.

Un car partira de la place Crétier à 9 h 30 pour se rendre à la manifestation dont le départ est prévu à Montparnasse à 10 h 30.

Pétition Prime de préfecture et Avancements de grade : A vos stylos !

Près de 250 agents ont déjà signé la pétition demandant, entre autres, le versement de la prime de préfecture et des compensations pour les collègues qui ont subi un retard dans leur avancement de grade.

Cette pétition circule toujours. Nous vous invitons à la signer pour appuyer nos revendications.

En bref...

Un détail qui en dit long

Avec le mois de janvier vient le temps des vœux, pots, réceptions et autres galettes. Comme chaque année, dans la plupart des villes voisines, les représentants syndicaux, secrétaires de syndicats de communaux et secrétaires d'union locale, sont invités par les municipalités à ce que l'on appelle familièrement le "**pot des personnalités**".

Or, à Sevrans, depuis quelques années, les militants syndicaux ne sont plus invités à ce fameux pot. Notre place est aux côtés de nos collègues et nous nous passons donc très bien de ces coûteuses mondanités. Nous tenions néanmoins à signaler ce petit détail assez révélateur de l'état du dialogue social à la Ville.

Monique enfin réintégrée

Au mois de décembre, **notre collègue Monique Boutry (Plaetevoet), ancienne secrétaire du syndicat, a obtenu sa réintégration au sein du personnel communal** sur un poste d'adjoint administratif. Monique était jusqu'alors en disponibilité.

Lorsqu'un agent en disponibilité demande sa réintégration, l'administration doit lui proposer l'un des trois premiers postes vacants correspondant à son cadre d'emploi. La première demande de Monique, par courrier adressé à M. le Maire, a été faite en juin 1999. Ce n'est qu'en septembre 2000 que le Maire a reçu notre collègue. Et ce n'est qu'au bout de trois mois supplémentaires que la municipalité a daigné trouver une affectation à Monique. Dans l'intervalle, plusieurs postes lui sont "passés sous le nez".

Cette réintégration a nécessité une rare persévérance de la part de Monique ainsi qu'une pression insistante de la part du syndicat. Nous avons bien compris qu'aux yeux de la municipalité Monique est indésirable. **Nous déplorons le traitement réservé à notre collègue, qui s'apparente à ce qu'il convient d'appeler de la discrimination antisyndicale.**

De l'utilité des réunions d'information syndicale

La C.G.T. a organisé une réunion d'information syndicale le 14 décembre dernier à la Voirie. A cette occasion, nous avons fait le point avec les collègues de ce service sur leur situation. Plusieurs revendications ont été recensées qui feront l'objet d'une pétition. Celle-ci sera prochainement remise à M. le Maire.

Une précédente réunion d'information syndicale avait été organisée à la Voirie par la C.G.T. en mai 2000. Cette réunion avait été à l'origine du mouvement qui a permis une extension de la NBI Zones Urbaines Sensibles.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 6 du décret n°85.397, chaque agent peut assister une fois par mois à une heure d'information syndicale.

N'hésitez pas à contacter la C.G.T. si vous souhaitez qu'elle organise une réunion dans votre service.

Le 25 janvier, tous mobilisés pour défendre les retraites

Le 25 janvier 2001, les cinq confédérations représentatives – CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC - appellent à une journée d'action pour défendre la retraite à 60 ans. La FSU et l'UNSA se sont jointes à l'appel.

Le MEDEF souhaite en effet allonger la durée de cotisation pour les salariés du privé. La journée du 25 janvier constituera aussi un avertissement en direction du gouvernement. Ce dernier prône en effet de plus en plus ouvertement le passage des fonctionnaires de 37,5 à 40 années de cotisations.

Les différents régimes de retraite doivent certes être consolidés. Mais pas au prix d'un recul de l'âge de la retraite ! Ni en puisant, comme à l'habitude, dans les poches des salariés !

La croissance le prouve, ce ne sont pas les ressources qui manquent dans ce pays pour financer les retraites !

Il nous faut signifier clairement au patronat et au gouvernement que nous ne renoncerons pas à des acquis chèrement obtenus.

La mobilisation du 25 janvier s'annonce importante puisque cela fait au moins deux décennies que l'on n'a pas vu une telle unité syndicale.

Nous vous appelons donc à préparer activement la journée du 25 janvier. Nous vous tiendrons informés des actions prévues.

Lecture publique : Prêt payé ? Prêt payant ? L'exemption doit être la règle

L'UFICT-CGT SERVICES PUBLICS REAFFIRME LA NECESSITE :

- D'un droit d'auteur, instauré en France depuis la Révolution, indispensable à la vie et au développement de l'économie de la culture et d'un réel statut de l'écrivain.
- D'un service public favorisant et garantissant l'accès le plus large possible à la culture et à l'information.
- D'une loi instituant l'obligation pour les collectivités locales de créer des bibliothèques et garantissant les moyens minimums nécessaires (budgets d'acquisitions, locaux, personnel qualifié) ainsi que la gratuité de l'accès et des prêts.

Concilier la défense des droits fondamentaux des créateurs avec la défense du libre accès à la culture et à l'information est l'affaire de tous. Plus que jamais un service public fort de la culture est le garant de la place de chacun dans une société humaine.

IL FAUT EXEMPTER LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DROIT DE PRET

**Le Syndicat C.G.T.
du personnel
de la mairie de Sevran
vous souhaite
une excellente année 2001**